

➔ [Rappel des consignes de tri]

Je dépose les emballages ménagers recyclables dans les bacs ou les colonnes jaunes



Bouteilles et flacons en plastique Boîtes de conserve, de boissons et aérosols Briques alimentaires, boîtes et cartons de maintien

⊘ Les emballages non vidés, les emballages plastiques autres que bouteilles et flacons (pots de yaourts, films et barquettes plastiques ...) sont à jeter dans la poubelle habituelle.

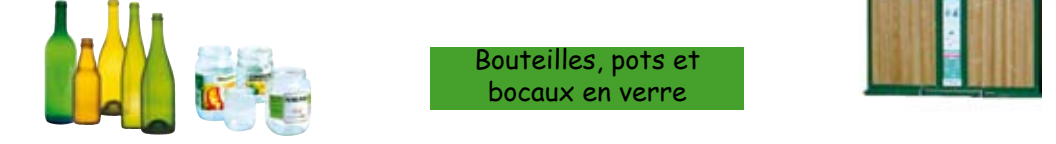
Je dépose le papier dans les colonnes bleues



Magazines, journaux et prospectus

⊘ Les papiers gras, mouchoirs et films entourant les revues sont à jeter dans la poubelle habituelle

Je dépose les emballages en verre dans les colonnes vertes



Bouteilles, pots et bocaux en verre

⊘ La vaisselle, les miroirs/vitres, et bouchons/capsules sont à jeter dans la poubelle habituelle

En cas de doute : éliminez vos déchets dans la poubelle réservée aux déchets non recyclables ou contactez la Direction Environnement au :

N° Vert 0 800 18 34 13



Guide pratique de la collecte des déchets ménagers aux Arcs sur Argens



Ici on trie !



Les Arcs sur Argens



[Collecte sélective]



Le verre, le papier et les emballages ménagers recyclables doivent être déposés dans les **colonnes d'apport volontaire**, situées sur la voie publique (voir plan en page centrale).

Certains **lotissements** (Les Laurons, St-Pierre, Les Oliviers, Notre Dame, Agnési, Rue Jules Ferry, La Source et Les Jardins des Arcs) doivent déposer leurs emballages en vrac, dans leur **bac jaune** sur la voie publique, le mercredi soir pour la collecte du jeudi matin (voir plan).

Des **sacs de pré-collecte** sont à votre disposition gratuitement à l'accueil de votre mairie pour transporter vos emballages jusqu'aux colonnes.

L'ensemble des déchets ménagers recyclables est ensuite trié au centre de tri du Muy, puis acheminé vers différentes usines de recyclage pour y être valorisés.

Des **colonnes à textiles** sont à votre disposition pour la collecte des vêtements usagés, des chaussures et articles de maroquinerie (voir plan).



[Collecte des encombrants]

Les **déchèteries communautaires** sont à la disposition des particuliers pour recevoir gratuitement leurs encombrants.

En cas de difficulté de transport, une **collecte à la demande** des encombrants volumineux (machine à laver, cuisinière, réfrigérateur, literie ...) est organisée chaque mercredi matin sous réserve de vous **inscrire préalablement en mairie au 04 94 47 56 70**.



Dépôts sauvages interdits

Les dépôts sauvages sont rigoureusement interdits sous peine d'amendes de 150 à 1500 € (contraventions de 2^e et 5^e classes)



[Déchèterie]

La nouvelle déchèterie des Arcs est à la disposition des administrés.

Sont autorisés : encombrants, ferraille, cartons, déchets inertes (terres et gravats), déchets verts, emballages ménagers recyclables, verre et papiers, déchets dangereux des ménages (solvants, peinture, batteries, piles, huiles de vidange ...), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (électroménager, écran, petit outillage, lampes usagées ...), huiles alimentaires, pneus des particuliers et consommables informatiques (toners, cartouches).



Déchèterie des Arcs sur Argens

Quartier L'Ecluse - Chemin de Chabotte
83460 Les Arcs - Tél. : 04 94 73 82 94

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h15 - 12h et 13h45 - 17h30

Samedi : 8h15 - 12h et 13h45 - 16h30

Service gratuit pour les particuliers

Professionnels : contactez la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour connaître les modalités d'accès



[Collecte des ordures ménagères]

Les ordures ménagères doivent être enfermées dans des sacs poubelles et déposées dans les **bacs collectifs** (marrons à couvercle vert), disposés sur la voie publique.

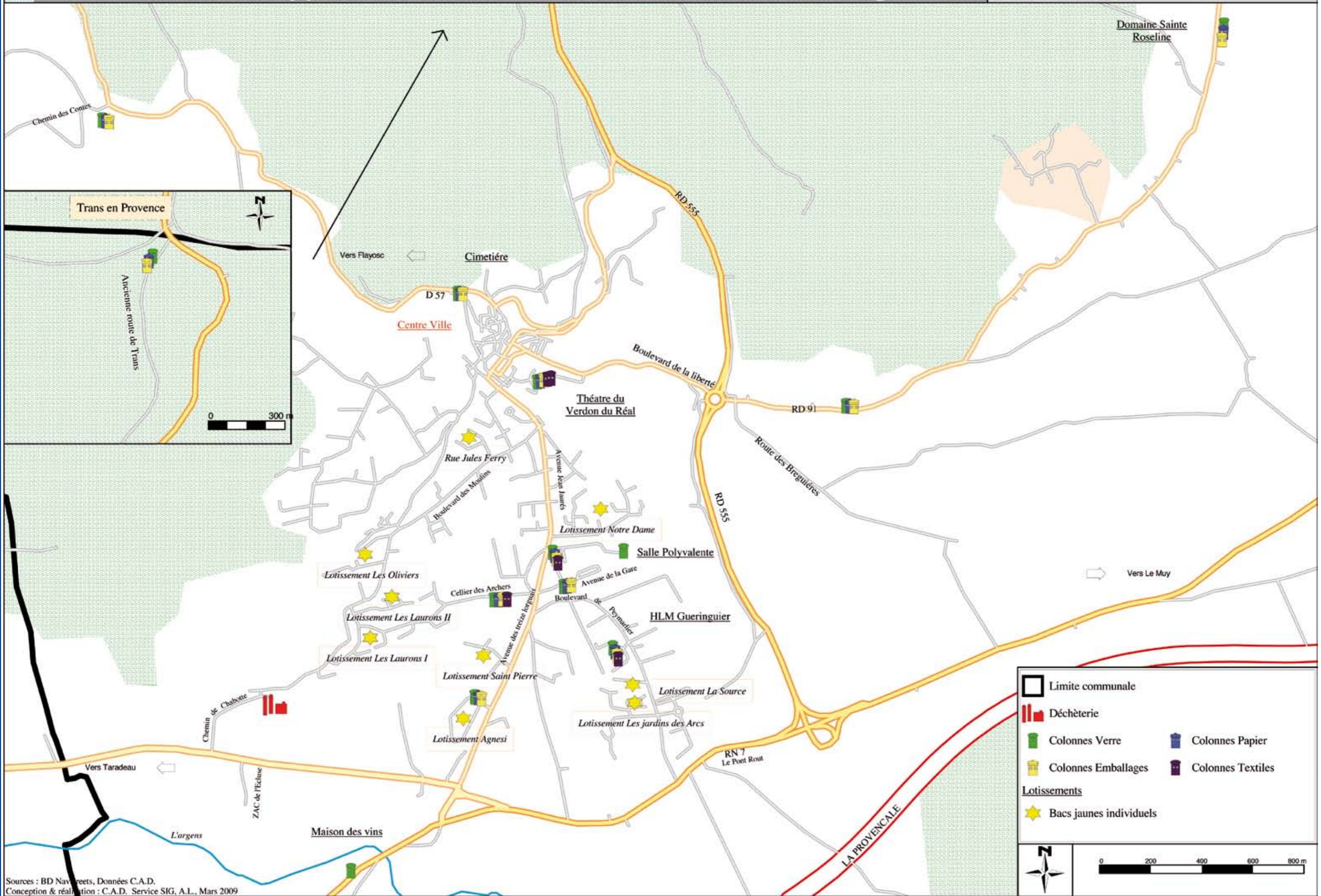
Fréquences de collectes :

- en centre ville : tous les jours
- en campagne : du lundi au dimanche selon les secteurs.



Merci de déposer vos sacs fermés la veille au soir à partir de 19h !





	Limite communale		Déchèterie
	Colonnes Verre		Colonnes Papier
	Colonnes Emballages		Colonnes Textiles
Lotissements			
	Bacs jaunes individuels		